



Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en fonction 14	Séance du 15 juin 2021- 20h00 Convocation envoyée le 09 juin 2021 Sous La Présidence de Anne-Marie LINDEN-GUESDON, Maire
Nombre de conseillers présents 13	ELUS PRESENTS LINDEN-GUESDON Anne-Marie, GAUTHIER Régis, RAIMONDEAU Olivier, VAUTRIN Cathy, PABST Jacques, WEISSELDINGER Corinne, PIERRET Sébastien, RUARO Julien, LE BERRE Martine, GANIER Christine, WILHELM David, LEMOY Raphaëlle, DROUET Jean-Claude
Nombre de conseillers absents excusés 1	ELUS ABSENTS EXCUSES MANIÈRE Teddy
Nombre de conseillers absents non-excuses 0	ELUS ABSENTS NON-EXCUSES ./.
Nombre de conseillers ayant donné procuration 0	SECRETARE DE SEANCE RAIMONDEAU Olivier

En période d'épidémie de Coronavirus dit COVID-19, uniquement 3 personnes peuvent composer le public hormis les représentants des médias et les agents municipaux nécessaires au fonctionnement de la séance. Monsieur JUND, Madame LAGRANGE représentant le Républicain Lorrain sont présents dans la salle ainsi que Mme CHAIGNON, secrétaire de Mairie.

Toutes les personnes présentes dans la salle doivent porter un masque de protection.

Ordre du jour de la séance

1. Domaine et patrimoine : Autres actes de gestion du domaine public : Approbation du règlement du cimetière
2. Domaines de compétences par thèmes : Aménagement du territoire : Aménagement paysager des columbariums et jardin du souvenir
3. Finances locales : Divers : Actualisation de la régie copies
4. Institutions et vie politique : Intercommunalité : Modification statutaire
5. Autres domaines de compétences : autres domaines de compétence des communes : Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller – Changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle
6. Domaines et patrimoine : Aliénations : Cession d'une partie d'un terrain communal Rue des Jardins, section 1
7. Informations et divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021 est approuvé par 12 voix pour et 1 voix contre (Julien RUARO).

1. DOMAINE ET PATRIMOINE : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC : APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que les décisions prises lors des séances des 09 novembre 2020 et 25 février 2021 concernant la mise en place d'un columbarium, la mise aux normes du jardin du souvenir ainsi que la fixation du prix et de la durée des concessions conduit à mettre à jour le règlement du cimetière actuellement en vigueur.

Nous devons donc prendre une décision quant au fond et à la forme du règlement du cimetière qui vous a été distribué en amont.

Celui-ci permettra de réglementer l'utilisation du cimetière, des columbariums ainsi que du jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

⤴ D'EMETTRE un avis FAVORABLE concernant la pertinence du règlement du cimetière.

2. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : AMENAGEMENT PAYSAGER DES COLUMBARIUMS ET JARDIN DU SOUVENIR

Le Maire informe l'Assemblée Municipale que le présent point a pour objet d'approuver le projet d'investissement d'aménagement des columbariums et du jardin du souvenir.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, il avait été décidé de réaliser l'aménagement des allées en gravillon simple. Mais ce type d'aménagement, certes économe, est déconseillé sur un espace accueillant du public, car il ne facilite pas les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Pour réaliser un aménagement aux normes, différents devis ont été demandés. Nous en avons reçu trois. Deux propositions sont totalement différentes, l'une d'entre elle est réexaminée avec des végétaux moins grands. Pour pouvoir prendre une décision, vous trouverez ci-joint les esquisses ainsi que les photos des végétaux proposés.

SOCIETE	TYPE D'AMENAGEMENT AU SOL	NOMBRE DE VEGETAUX	TARIF EN €
VEGETALOR	Géotextile et gravier sur alvéoles	10	7 543.04 HT 8 989.34 TTC
AC_GREEN	Dalles de schiste avec joints végétalisés	14	10 935.00 HT 13 122.00 TTC
AC_GREEN	Dalles de schiste avec joints végétalisés	14	10 055.00 HT 12 066.00 TTC

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

Ainsi, pour financer le projet, la commune peut envisager un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge (TTC diminué du FCTVA à percevoir).

Après avoir pris connaissance des croquis d'aménagement proposés, les élus souhaitent que le point soit reporté. En effet, Christine GANIER estime qu'il ne faut pas mettre d'arbre car les racines s'étendent et pourraient endommager les fondations. Julien RUARO propose de cacher le mur par des végétaux et propose un autre aménagement paysager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

⤵ DE SURSOIR à la présente décision et de proposer le point à un prochain Conseil Municipal.

3. FINANCES LOCALES : DIVERS : ACTUALISATION DE LA REGIE COPIES

Le Maire informe les membres élus que la précédente municipalité a instauré une régie photocopies. Les tarifs de celle-ci sont les suivants :

Format/ Qualité	Noir et Blanc	Couleur
A4	0,20	0,40
A3	0,40	0,80

Or les frais, autres que le coût de l'envoi postal, ne peuvent excéder les montants définis par l'arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre du budget du 1er octobre 2001 :

- ⤵ 0,18 € la page en format A4
- ⤵ 1,83 € pour une disquette
- ⤵ 2,75 € pour un cédérom

Il est donc nécessaire de réévaluer le coût actuel des photocopies afin de se mettre en conformité.

Vu la délibération de création de la régie copies du 29 mars 1984 ;

Vu la délibération du 08 novembre 2010 mettant à jour le fonctionnement de la régie ;

Vu la délibération du 03 janvier 2011 complétant les délibérations précédentes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- ⤵ DE CONSERVER le montant maximum de l'encaisse à 30 € ;
- ⤵ DE CONSERVER la périodicité du versement de l'encaisse trimestriellement, et au minimum 1 fois par an auprès de la Banque Postale, guichet de proximité situé à Marly ;
- ⤵ DE CONSERVER l'autorisation du régisseur et du mandataire suppléant à détenir un fond de caisse d'un montant maximum de 10 € ;
- ⤵ DE FIXER les tarifs des photocopies comme suit :

Format/ Qualité	Noir et Blanc	Couleur
A4	0.18	0.35
A3	0.35	0.70

- ⤵ D'AUTORISER Le Maire a appliquer les tarifs votés.

4. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION STATUTAIRE

Le Maire informe l'ensemble des élus que lors du Conseil Métropolitain du 10 mai 2021, il a été décidé de renommer la communauté d'agglomération Metz Métropole en Eurométropole de Metz.

Cette décision doit faire l'objet d'un avis des conseils municipaux des communes membres.

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 10 mai 2021 approuvant la modification des statuts de Metz Métropole afin de tenir compte :

- Du changement de dénomination de Metz Métropole en EUROMETROPOLE de Metz ;
- De la gestion de la Moselle, des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que de leurs dépendances et accessoires, dont le transfert est intervenu le 1^{er} juin 2021,

VU la prise de l'arrêté préfectoral emportant le transfert des servitudes, droits et obligations correspondants ainsi que le classement des routes transférées dans le domaine public de la Métropole ;

VU la notification par courrier de Monsieur Le Président de Metz Métropole en date du 26 mai 2021 ;

CONSIDERANT que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal ;

Julien RUARO demande si Metz Métropole a réalisé un chiffrage du coût lié au changement de nom. Anne-Marie LINDEN-GUESDON répond que la demande a été transmise à Metz Métropole et qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas reçu de réponse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix pour et 1 abstention (RUARO Julien),

à D'APPROUVER la modification des statuts de Metz Métropole.

5. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES : RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ERCKARTSWILLER A LA PAROISSE DE WEINBOURG AINSI QUE MODIFICATION DES RESSORTS DES CONSISTOIRES DE LA PETITE PIERRE ET D'INGWILLER ET DES INSPECTIONS DE LA PETITE PIERRE ET DE BOUXWILLER- CHANGEMENT DE NOM DE L'INSPECTION DE LA PETITE PIERRE EN INSPECTION ALSACE BOSSUE-MOSELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue- Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg-Erckartswiller-Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- ⤵ **D'EMETTRE** un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne ;
- ⤵ **D'EMETTRE** un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

6. DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIENATIONS : CESSIION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DES JARDINS, SECTION 1

Le Maire informe le conseil municipal de la réception de deux courriers proposant l'achat d'une partie de la parcelle engazonnée attenante à la rue des Jardins. Monsieur LABIOD, propriétaire de l'immeuble situé 2 rue du Limousin propose d'acheter 137 m² à 5000 €.

Monsieur et Madame CALVINO futurs acquéreurs de la maison sise 3 rue des Jardins souhaitent acquérir 140 m² pour une valeur de 4200 €.

Les deux candidats ont d'ores et déjà mentionné leur accord quant à la prise en charge des frais liés à l'intervention d'un géomètre.

Le candélabre d'éclairage public et ses réseaux situés sur le projet de cession devront rester sur le domaine public pour leur bon entretien. Il faut donc géolocaliser les réseaux pour ne pas les inclure dans le projet de vente.

Monsieur LABIOD a pour projet de réaliser une extension de parking ainsi qu'une extension d'environ 30 m² suivant l'achat de la maison.

Monsieur et Madame CALVINO ayant un contrat de réservation passé devant notaire sur la maison souhaite acquérir cette portion de parcelle pour créer une petite extension, une place de parking devant la maison et utiliser le reste de l'espace en jardin privé.

NB : La portion souhaitée par :

- Monsieur LABIOD représente environ 137 m², soit 36.50 €/m² ;

- Monsieur et Madame CALVINO représente environ 140 m², soit 30€/m²

(cf. plan)

Pour bien comprendre les projets, Monsieur Régis GAUTHIER a rencontré les 2 candidats simultanément lors d'un entretien en mairie. Monsieur LABIOD a décidé de retirer sa proposition d'achat sous réserve que Monsieur et Madame CALVINO cèdent une partie de la parcelle arrière visée dans l'achat de la maison afin d'éviter tous troubles du voisinage. Aussi, diverses servitudes doivent être incluses dans le contrat de vente.

Les souhaits de chacun ont été repris dans une convention signée devant notaire dont nous avons réceptionné une copie ce matin.

Régis GAUTHIER explique à l'Assemblée municipale les modalités de la convention signée entre les deux parties. Il précise également qu'il faut porter une attention particulière à l'emplacement des réseaux, notamment ceux alimentant le candélabre à proximité. Il est nécessaire de faire une recherche de réseaux avant la vente du terrain pour que ceux-ci restent sur le domaine public communal. Monsieur et Madame CALVINO sont d'ores et déjà prévenus et ont donné leur accord pour prendre en charge les frais de géolocalisation.

Cathy VAUTRIN se réjouit de la vente de cette maison abandonnée depuis plusieurs années et trop souvent squattée. Cependant elle met un bémol sur le fait que la rue des Jardins, seule rue piétonne sécurisée du village devienne une voie empruntée par les voitures. Il faut penser aux enfants allant à l'école. La seule alternative est d'emprunter la rue du cimetière, très dangereuse à cause du virage, de l'absence de trottoir et de la mauvaise visibilité.

Après discussion, il ne paraît pas possible d'interdire l'accès en véhicule aux futurs propriétaires de la maison abandonnée. Les élus proposent que le Maire réalise un arrêté d'interdiction de circulation sauf pour les riverains afin de limiter les problèmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 11 voix pour et 2 abstentions (Cathy VAUTRIN et Corinne WEISSELDINGER),

♣ **D'AUTORISER** la vente d'une partie du terrain situé en section 1 attenant à la rue des jardins pour un montant 30 € le mètre carré à Monsieur et Madame CALVINO, dans les conditions de la convention signée entre les 2 parties en date du 15 juin 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix pour et 1 abstention (Corinne WEISSELDINGER),

♣ **DE CONSERVER** une bande de 1.20 m de largeur, longeant la rue des Jardins afin de réserver un trottoir ;

♣ **DE CONSERVER** l'éclairage public et ses réseaux sur le domaine public communal et, si nécessaire, **DE CREER** une servitude d'implantation pour l'ensemble des réseaux ;

♣ **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais liés à la géolocalisation des réseaux situés sur cette parcelle ;

♣ **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais de géomètres liés au bornage de la parcelle ;

♣ **DE DEMANDER** à Maître LAURENT 18 Avenue du Général de Gaulle, 57570 Cattenom de représenter la commune dans cette affaire ;

⤵ **DE CHARGER** Le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision, ;

⤵ **DE PREVOIR** les recettes au budget primitif.

7. INFORMATIONS ET DIVERS

Place de stationnement à La Pommeraie

Avec Metz Métropole, il a été convenu de faire un essai de matérialisation de places de stationnement après la 2^{ème} quinzaine de juillet avec des marquages au sol temporaire. Le but étant de créer des chicanes sur la voirie pour réduire la vitesse des usagers de la route. Le plan de répartition des places est distribué aux membres du Conseil Municipal.

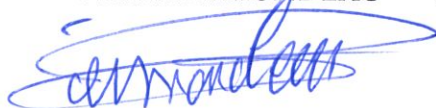
Certains élus estiment qu'il est nécessaire d'étudier plus longuement la proposition de Metz Métropole. Mme Le Maire propose alors une réunion de travail mercredi 23 juin 2021 à 19h00 en Mairie. Sans objection, la réunion de travail est fixée.

Sans autre remarque, la séance du Conseil Municipal est close à 21h15.

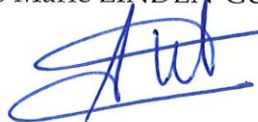
Récapitulatif des délibérations votées en cette séance

1. Domaine et patrimoine : Autres actes de gestion du domaine public : Approbation du règlement du cimetière
2. Domaines de compétences par thèmes : Aménagement du territoire : Aménagement paysager des columbariums et jardin du souvenir
3. Finances locales : Divers : Actualisation de la régie copies
4. Institutions et vie politique : Intercommunalité : Modification statutaire
5. Autres domaines de compétences : autres de compétence des communes : Rattachement de la commune d'Erckartwiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller – Changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle
6. Domaines et patrimoine : Aliénations : Cession d'une partie d'un terrain communal Rue des Jardins, section 1
7. Informations et divers

Le secrétaire de séance
Olivier RAIMONDEAU



Le Maire
Anne-Marie LINDEN-GUESDON



2021-026

Le 1^{er} adjoint
Régis GAUTHIER

Le 2^{ème} adjoint
Olivier RAIMONDEAU

Le 3^{ème} adjoint
Cathy VAUTRIN

Jacques PABST

Corinne WEISSELDINGER

Sébastien PIERRET

Julien RUARO

Martine LE BERRE

Abstention
sur ce PV

Christine GANIER

David WILHELM

Teddy MANIÈRE

Raphaëlle LEMOY

Absent excusé

Jean-Claude DROUET

